



Attente d'un départ en retraite

Par **helpme06**, le **09/04/2013** à **12:13**

Bonjour,

Je suis en attente depuis 2 ans d'une évolution de poste. La direction m'avait muté d'un site pour un autre en me disant que la personne partirait en retraite en 2011. Total cette personne a posé un arrêt maladie de 2 ans, a repris le poste et moi j'attends encore mon titre et mon évolution.

Je sais qu'on ne peut pas forcer la personne à partir à la retraite, elle n'a que 63 ans. mais je me sens coincé...

merci

Par **moisse**, le **09/04/2013** à **17:05**

Bonjour,

Qu'avez-vous donc fait pendant ces 2 années d'interruption, et quelle est exactement votre question ?

AMicalemennt.

Par **helpme06**, le **09/04/2013** à **18:27**

je suis en cdi mais titrée "assistante", j'ai travaillé à sa place (responsable de service) pendant les 2 ans,(de son arrêt maladie). Ma mutation devait déboucher sur l'acquisition du titre de

responsable. L'arrêt maladie ne devait durer que 6 mois et par la suite cette personne devait partir en retraite (en 2011), au final, elle a repris son poste et j'ai du "rétrogradé" et lui laissait sa place. A part un délégué du personnel vers qui je peux m'orienter?

Par **moisse**, le **09/04/2013** à **19:20**

Nombre de conventions collectives prévoient la prise en charge temporaire de fonctions impliquant normalement une promotion, et cela se traduit par la rémunération correspondant durant le temps d'exercice des dites fonctions.

Mais en général la période intermédiaire n'atteint jamais 2 années.

Un DP ne va pas pouvoir revendiquer à votre place tant que vous n'avez pas fait une mise au point avec l'employeur, sauf si vous avez des éléments probants quant à un engagement, par exemple lors de votre mutation.